

Dans ce document, le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire FrancoSud est responsable de rendre compte du rendement et des résultats des élèves obtenus dans le cadre du mandat éducatif qui lui est confié. À ce titre, il reconnaît son obligation d'informer l'ensemble de ses parties prenantes des réalisations accomplies ainsi que des démarches entreprises pour atteindre ses objectifs.

Afin d'assurer la transparence et de maintenir une communication efficace avec ses communautés scolaires et le public, le Conseil scolaire Francosud publie et diffuse annuellement un Rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAÉ), présentant les résultats globaux de ses écoles.

La gestion de la présente directive administrative relève de la direction générale adjointe des Services éducatifs.

MODALITÉS

1. La direction générale adjointe des Services éducatifs est responsable de l'élaboration du Rapport sur les résultats annuels en éducation (RRAÉ), conformément aux exigences de la *Education Act*. Elle présente le rapport au Conseil scolaire, en novembre pour approbation avant sa transmission au gouvernement, selon les modalités prévues par la législation applicable.
2. Le RRAÉ présente les progrès réalisés dans l'atteinte des buts et des objectifs définis dans le plan d'éducation du Conseil scolaire FrancoSud.
3. Le rapport comprend les résultats recueillis et compilés des élèves au cours de l'année scolaire relativement aux mesures obligatoires et facultatives. Il inclut également une analyse des données pour l'ensemble des écoles du FrancoSud, notamment en ce qui concerne les tests de rendement, les examens de diplôme, les évaluations provinciales ainsi que les divers sondages administrés auprès des parties prenantes.
4. Le format du RRAÉ est déterminé par la direction générale adjointe des Services éducatifs, en conformité avec les exigences établies par Alberta Education (Funding manual for school authorities).
5. Le RRAÉ doit être approuvé par le Conseil scolaire avant d'être publié sur le site Web du FrancoSud.
6. Le Conseil scolaire FrancoSud utilise les renseignements contenus dans le RRAÉ dans le cadre de son cycle de planification et d'amélioration continue. Les résultats et les analyses qui y sont présentés servent notamment à orienter la prise de décisions et, au besoin, à ajuster les objectifs et les priorités du plan d'éducation.

Références : *Education Act, SA 2012, c. E-0.3*
[*Assurance and accountability in Alberta's K to 12 education system*](#)
Politique 2 du Conseil scolaire FrancoSud

Mise à jour le 14 septembre 2026